

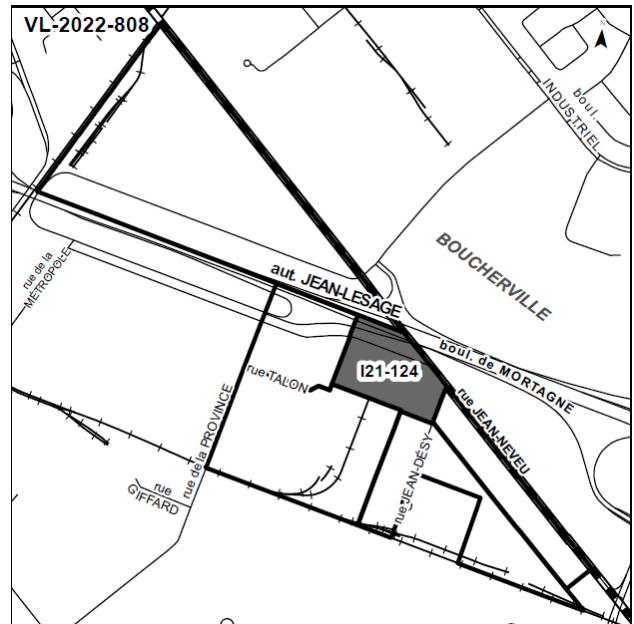
Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 6 septembre 2022, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le projet de règlement et les projets de résolution approuvant les projets particuliers décrits ci-après :

- **Projet de Règlement VL-2022-808** modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de permettre certains usages de la classe d'usage Industrie légère (I2) dans la zone I21-124 (district de Fatima-du Parcours-du-Cerf).

La zone concernée I21-124 par ce projet de règlement est indiquée en gris sur le croquis.

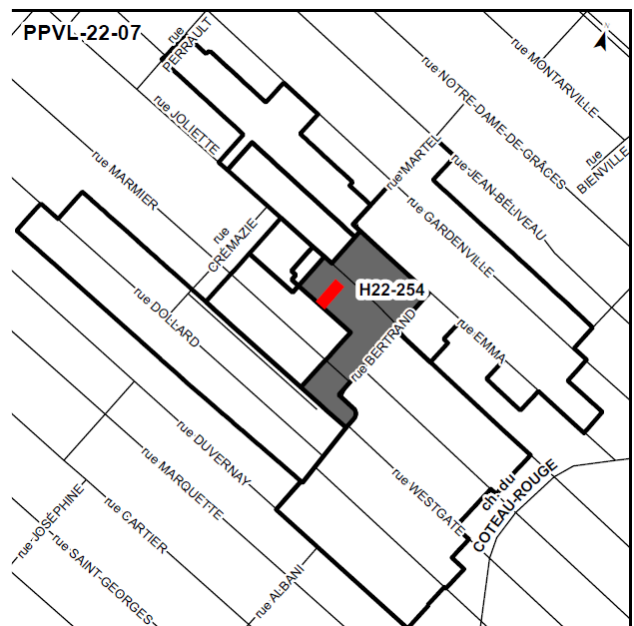
Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.



- **Projet particulier PPVL-22-07** visant à tenir pour conforme une habitation multifamiliale de structure isolée de 4 logements aux 1014-1016-1018-1020, rue Joliette (district du Coteau-Rouge).

La zone concernée H22-254 par ce projet de résolution approuvant le projet particulier pour les 1014-1016-1018-1020, rue Joliette, est indiquée en gris sur le croquis.

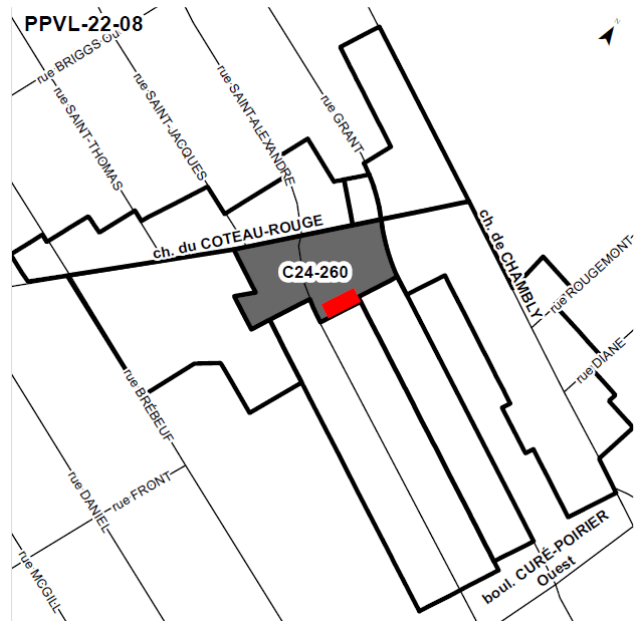
Toutes les dispositions de ce projet particulier sont susceptibles d'approbation référendaire.



- **Projet particulier PPVL-22-08** visant à tenir pour conforme une habitation trifamiliale de structure isolée aux 1541-1543-1545, rue Saint-Alexandre (lot 3 222 017) (district du Coteau-Rouge).

La zone concernée C24-260 par ce projet de résolution approuvant le projet particulier pour les 1541-1543-1545, rue Saint-Alexandre, est indiquée en gris sur le croquis.

Toutes les dispositions de ce projet particulier sont susceptibles d'approbation référendaire.



2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement et de ces projets de résolution aura lieu le 4 octobre 2022 à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet de règlement et ces projets de résolution approuvant les projets particuliers, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée à l'adresse suivante : www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements et ces projets de résolution approuvant les projets particuliers à cette adresse : www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements, ainsi qu'en communiquant à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 21 septembre 2022.



Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil